

SANCTIONS

SANCTIONS	NOMS	Prénoms	N° Licence FFSU	MOTIFS
DISQUALIFICATION lors d'une 3 ^{ème} exclusion				
DISQUALIFICATION DIRECTE				
EXPULSION				

Signatures

Cap. Equipe A

Cap. Equipe B

Arbitre 1

Arbitre 2

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs: de sa licence valide (ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par le CR Sport U) accompagnée de la carte d'étudiant. La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

Règle 3.6 : En cas de non respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondantes

Règle 5.5 : Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 5.8.1 : Sports collectifs

Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre.

Tout forfait en phase nationale fera l'objet de sanctions sportives et financières :

- match perdu
- exclusion immédiate du championnat en cours
- en poule, annulation de toutes les rencontres disputées par cette équipe
- paiement d'une amende selon le tarif fixé pour l'année par le comité directeur (250 euros)
- remboursement de tous les frais engagés pour l'organisation de la rencontre ou de la poule (arbitrage, location de terrains, frais de déplacement non remboursés de l'équipe adverse, etc...)
- exclusion pour un an de la filière où a été constaté ce forfait, voire de toute épreuve nationale